



L'Église de France veut réaffirmer le caractère confessionnel de l'enseignement privé catholique

Guillaume Prévost, nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique, assume vouloir remettre le christianisme au cœur du projet pédagogique des établissements privés. Une position en cohérence avec celle des évêques français, même si ceux-ci sont divisés sur ses méthodes et ses prises de parole provocatrices. Par Sarah Belouezzane et Sylvie Lecherbonnier. 09-110-2025 à 10h00

Les évêques catholiques l'avaient choisi, entre autres, parce qu'il était rompu aux arcanes du ministère de l'Éducation nationale. Peut-être qu'avec lui à la tête de l'enseignement catholique, s'étaient-ils dit, les rapports avec les autorités seraient fluides et apaisés, après plusieurs mois de défiance à l'égard d'un système touché par des scandales de violences sexuelles et ce qui a été perçu comme des atteintes à la laïcité. Pourtant, dès son entrée en fonctions, Guillaume Prévost, nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique, désigné en avril par l'épiscopat français, a réussi à tendre la maison dont il est issu.

Lors de sa conférence de rentrée, le 23 septembre, alors qu'il venait juste de prendre ses fonctions, le responsable avait ainsi affirmé sans détour qu'il fallait « *redonner clairement le droit à une enseignante de faire une prière le matin avec ses élèves, parce que c'est le cœur du projet* » catholique.

La réaction du gouvernement ne s'est pas fait attendre. Interrogé par les députés, mardi 4 novembre, Edouard Geffray, le ministre de l'éducation nationale, s'est montré on ne peut plus ferme : « *Lorsque l'État paie un professeur, il le paie pour enseigner. Et donc, je ne vois pas comment, sur un temps d'enseignement, on pourrait faire une prière.* » Le ministère rémunère en effet les professeurs de l'enseignement privé pour tout ce qui relève de la scolarité obligatoire.

Feuille de route

Si elle a troublé jusqu'aux évêques qui l'avaient nommé, dont certains ont estimé que M. Prévost était « *allé trop loin* », cette déclaration correspond, du moins dans son esprit, à une demande expresse des autorités ecclésiastiques françaises : pour les évêques réunis en assemblée plénière à Lourdes (Hautes-Pyrénées), du 4 au 7 novembre, il est temps de réaffirmer le caractère religieux de l'enseignement catholique. Ces écoles, sur les bancs desquels apprennent 17 % des élèves, ne doivent plus uniquement être des établissements d'élite, souhaitent-ils, mais des lieux où la spiritualité et la religion ont leur place. C'est d'ailleurs bien là la feuille de route principale qui a été donnée au nouveau secrétaire général.

« *Nous avons parfois de l'enseignement catholique l'image trop exclusive d'un enseignement d'élite dans les beaux quartiers*, relève ainsi Mgr Matthieu Rougé, à la tête du diocèse de Nanterre et responsable du sujet à la Conférence des évêques de France. *On a besoin de rappeler ce qu'est l'enseignement catholique. Nous sommes tous d'accord pour se dire qu'il s'agit d'un enseignement pour tous, enraciné dans l'appartenance et ouvert à tous.* »

Une réaffirmation qui passe, d'après un autre évêque, s'exprimant sous le couvert de l'anonymat, par le *« rappel de valeurs spirituelles, bien sûr, mais aussi sociales. L'école catholique n'est pas réservée aux bourgeois et doit s'adresser à tous ceux qui cherchent une nourriture spirituelle qu'ils ne trouveront pas, et c'est normal, dans les établissements publics »*.

Pour Mgr Rougé, le projet doit permettre que *« la foi soit proposée »* mais aussi que *« les familles aient une place importante dans les choix qui sont faits par les établissements »*.

Lui estime que le *« caractère propre »* [cette notion, établie dans la loi Debré de 1959, marque la différence avec le public] *intègre la dimension confessionnelle, mais ne s'y limite pas, il intègre la responsabilité des chefs d'établissement, la coopération avec les familles et un propos de fraternité, de prise en compte des difficultés financières et même physiques et psychologiques »*.

« Parler du Christ »

Cette réaffirmation de ses valeurs voulue par l'Église arrive dans un contexte compliqué pour l'enseignement privé catholique. L'institution a été profondément secouée, ces dernières années, par les affaires de violences physiques et sexuelles dans certains de ses établissements, comme l'emblématique Notre-Dame de Bétharram (Pyrénées-Atlantiques).

Des scandales qui ont déclenché une vague inédite de contrôles de l'État, jusqu'à récemment quasi inexistantes. Et 850 audits ont ainsi été réalisés depuis le début de l'année 2025, conformément à l'ambition ministérielle de contrôler 40 % du privé sous contrat avant 2027. Un quart de ces contrôles a donné lieu à des recommandations ou des mises en demeure, selon le ministère de l'éducation nationale.

« Certaines inspections ont pu être musclées », s'indigne un haut responsable de l'enseignement catholique sous le couvert de l'anonymat. *« Beaucoup de chefs d'établissement n'ont pas compris ce qui leur arrivait et se sont retrouvés démunis face à des inspecteurs qui n'étaient pas toujours au fait de ce qu'était vraiment la loi »*, regrette un évêque. *« Tout part de la remise en question due aux violences sexuelles. Cela n'est pas annexe. Cela blesse profondément la cohérence et la sincérité de notre projet »*, souligne Guillaume Prévost.

C'est à cet énarque catholique, ancien de l'Ecole navale – il a travaillé huit ans dans la marine marchande – du ministère de l'éducation et de la direction générale de l'enseignement scolaire que les évêques ont donc confié leur mission. Pour la première fois, le patron du secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) n'est ni un ancien chef d'établissement, ni un directeur diocésain, ni un responsable de l'association des parents d'élèves.

Dans sa profession de foi rédigée au printemps, Guillaume Prévost se demandait déjà *« quelles perspectives donner »* à l'enseignement catholique *« dans une société qui ne l'est plus »*. Le SGEC veut *« susciter une réflexion collective »*, comme il le confie au Monde.

Évoquant le *« caractère propre »* de l'enseignement privé confessionnel disposé dans la loi Debré, il explique : *« Il faut s'emparer de cette notion juridique pour parler du Christ, parce que c'est ça notre projet éducatif. »* Et de poursuivre : *« Qu'est-ce qui distingue notre enseignement ? Cela ne peut être que le Christ, ce regard qui fait grandir l'autre et va chercher la personne dans ses vulnérabilités, »* détaille-t-il au Monde. *« Moins nous serons chrétiens, plus nous serons une concurrence déloyale pour l'enseignement public et ce n'est pas ce que nous cherchons. »* Une rencontre avec ces valeurs qui doit toucher tous les élèves, catholiques ou non, selon le secrétaire général.

Écart sociologique

Il reste que cette volonté se heurte au fait qu'un grand nombre de parents ne choisissent pas ces établissements pour leur caractère confessionnel mais bien pour contourner la carte scolaire et éviter l'enseignement public qu'ils jugent défaillant.

La sociologie des 2 millions d'élèves de l'enseignement catholique a d'ailleurs bien évolué. La publication des indices de position sociale à l'automne 2022 a ainsi révélé l'écart sociologique entre les établissements publics et privés sous contrat (à 96 % catholiques), ces derniers étant fréquentés par de plus en plus d'élèves de milieux favorisés.

Ainsi, selon des statistiques ministérielles, 42 % des élèves du secteur privé sous contrat étaient issus d'un milieu social très favorisé, contre 20 % dans le public à la rentrée 2023. Inversement, 16 % des élèves du secteur privé sous contrat étaient issus d'un milieu défavorisé, contre 40 % des élèves du secteur public.

À l'échelle locale, la publication de cet indicateur a pu montrer de grandes disparités entre des établissements pourtant géographiquement proches.

« C'est le sous-financement de l'enseignement catholique par les pouvoirs publics qui organise la ségrégation sociale. La liberté de l'enseignement devient un privilège réservé aux riches », veut pourtant croire Guillaume Prévost, malgré un financement public à hauteur de 75 % de ces établissements.

En interne, cette réaffirmation du projet catholique divise, tant les profils de ces écoles sont disparates. Certaines mettent plus en avant le confessionnel, d'autres plutôt un élitisme scolaire, d'autres encore des valeurs sociales. *« Les propos de Guillaume Prévost peuvent-ils être bien compris par la majorité des familles ? »,* s'interroge un responsable de l'enseignement catholique.

« Il nous semble important de préserver la neutralité des enseignants, qui sont des agents publics de l'État et ne veulent pas de nouvelles contraintes de cet ordre-là », souligne Valérie Ginet, secrétaire générale de la FEP-CFDT, majoritaire chez le personnel de l'enseignement privé.

À l'inverse, d'autres se réjouissent : *« Nous avons l'impression de nous faire taper dessus sans réagir. Désormais, nous réaffirmons qui nous sommes face à l'État, qui veut tout uniformiser »,* explique un chef d'établissement des Pays de la Loire. Il reste maintenant à observer la mise en place de cette nouvelle politique.